

Direction Générale des Douanes



Abidjan, le 08 DEC 2015

N° 4745 /MPMB/DGD/DRC-15

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Directeur Général des Douanes invite les opérateurs économiques bénéficiaires d'exonération des droits et taxes de douane, à se présenter à la **Direction de la Réglementation et du Contentieux (Sous-Direction des Techniques Douanières)** sise à la Direction Générale des Douanes, au Plateau Place de la République, munis des documents justificatifs de leur statut, en vue du **renouvellement au titre de l'année 2016 des Codes Additionnels** se rapportant aux différentes catégories d'exonération.

Cette opération qui a lieu en ce moment, prend fin le **31 décembre 2015**, délai de rigueur.

Par conséquent, les bénéficiaires d'exonération qui n'auront pas procédé à la régularisation de leur situation dans les délais sus-indiqués ne pourront plus lever de déclarations d'exonération.

The image shows a circular official stamp of the Direction Générale des Douanes. The text inside the stamp reads "DIRECTION GENERALE DES DOUANES" around the perimeter and "Le Directeur Général" in the center. A handwritten signature is written over the stamp.

Colonel. Major. ISSA COULIBALY

Administrateur Général des Services Financiers
Officier de l'Ordre National